

LA CELLULE DE COORDINATION DE PARCOURS N'EST PAS...

-  une substitution du rôle parental
-  une coordination du projet personnalisé d'intervention de la plateforme SESSAD
-  le garant de la qualité des interventions de la plateforme de service SESSAD.

 La coordinatrice de parcours est une facilitatrice à la demande des parents et du jeune, et peut les accompagner dans l'agencement des solutions du droit commun et du droit spécialisé.



ECHANGER AVEC LA CELLULE DE COORDINATION DE PARCOURS

-  Lors de la phase d'admission
-  Lors de l'élaboration du projet de parcours de vie en fonction des demandes, des besoins et des modalités temporelles définies avec la famille.
-  Pour solliciter la présence de la coordinatrice à des rendez-vous en lien avec tout projet de l'enfant (Projet personnalisé d'intervention, ESS, projet du centre de loisir...)
-  Au besoin pour toute nouvelle demande
-  A chaque changement de vie
-  Après la sortie à travers le service de suite

Nous contacter

7 avenue Raymond Manaud Bât A
33520 BRUGES



05.56.00.69.79



plateforme.sessad.rg@apajh33.fr

Retrouvez-nous

Sur notre site internet : www.apajh33.fr

Et suivez-nous sur les réseaux :



LA CELLULE DE COORDINATION DE PARCOURS

PLATEFORME SESSAD APAJH GIRONDE
BORDEAUX METROPOLE RIVE GAUCHE



POUR QUI ?

- ✱ Les enfants et leurs familles **admissibles** sur la plateforme des SESSAD.



ACCOMPAGNÉS PAR QUI ?



4 coordinatrices de parcours

Chaque coordinatrice accompagne les **représentants légaux et les enfants** dans leurs parcours.

QUELLES MISSIONS ?

Permettre le développement de l'autodétermination et du pouvoir d'agir de la personne accompagnée et de ses représentants légaux.

En fonction de la demande des parents, la coordinatrice de parcours :

- ✱ les assiste dans l'élaboration du **projet de parcours de vie** de leur enfant
- ✱ peut assurer le suivi de la mise en oeuvre du **projet de parcours de vie**
- ✱ peut coordonner les **interventions des acteurs du droit commun**
- ✱ peut faire le lien avec la **plateforme de service** pour s'assurer de l'agencement des interventions des acteurs du droit commun dans l'emploi du temps de l'enfant

LE PROJET DE PARCOURS DE VIE

élaboré avec l'assistance de la **coordinatrice de parcours**

- ✱ Le **projet de parcours** définit, selon les domaines de vie, en fonction des attentes et des demandes des parents et du jeune, les **solutions possibles** à mobiliser, à étudier et à mettre en oeuvre, **en vue de favoriser le développement de l'enfant, d'améliorer ses conditions de vie et celles de son entourage.**



Elaboré par la plateforme des SESSAD, le **projet personnalisé d'intervention définit**, en fonction des attentes et des demandes des parents exprimées dans leur projet de parcours, les **interventions spécialisées en matière de rééducation et de psychoéducation.**



La cellule de coordination assure donc un lien avec l'équipe de la plateforme SESSAD.

UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

Afin d'agir en faveur de la **montée en compétences des parents**, la coordinatrice de parcours peut les accompagner si ils en font la demande, en fonction de **six niveaux gradués** :

- 1** Recueil des demandes, des attentes, des difficultés formulées
- 2** Elaboration du projet de parcours de vie
- 3** Aide à la formulation puis à la recherche de solutions : internet, prises de contact, rencontre...
- 4** Appui à l'agencement et à la mise en place de solutions
- 5** Aide au suivi de l'effectivité des solutions et de la qualité attendue
- 6** Aide à la coordination, c'est à dire l'organisation des interventions de chaque acteur

